



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 2 juillet 2019 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

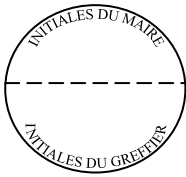
Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^{me} Nadine Poissant, assistante-greffière

Est absent :

M. le conseiller : Paul Jones

ORDRE DU JOUR

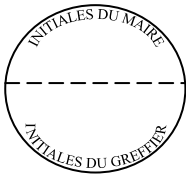
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et des séances extraordinaires du 11 juin 2019 et du 18 juin 2019
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Nomination d'un maire suppléant
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement d'emprunt n° 694 pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt
 - 5.3 Adoption du 1^{er} projet - Projet de règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.4 Adoption - Règlement n° 691-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 691
 - 5.5 Adoption - Règlement n° 681-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 681
 - 5.6 Adoption - Règlement d'emprunt n° 693 pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au parc du Centenaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.7 Adoption - Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 6. Communications
- 7. Direction générale
- 8. Environnement
- 9. Greffe et affaires juridiques
- 10. Informatique
- 11. Loisirs
 - 11.1 Partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail) – Soutien financier
- 12. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 12.1 Attribution de contrat - Production, livraison et installation de stèles avec écrans DEL double face
- 13. Ressources humaines
 - 13.1 Embauche d'un directeur intérimaire au Service technique et travaux publics
- 14. Sécurité publique
- 15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution de contrat - Entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux, années 2019-2024
 - 15.2 Ajout au contrat attribué à Les entreprises Mr.J3C inc. pour la tonte de gazon et le fauchage en différents endroits dans la ville, années 2017-2021
- 16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs au 30 juin 2018 et 2019
 - 16.5 Appropriation de surplus non affecté pour financer un événement de loisirs
- 17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogations mineures - 160, rue de l'Harmonie
 - 17.2 Demande de dérogations mineures - 117, rue Beauvais
 - 17.3 Demande de dérogations mineures - 90, rue Goodfellow



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 17.4 Demande de dérogation mineure - 31, boulevard Georges-Gagné Sud
 - 17.5 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel - 117, rue Beauvais
 - 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel - 90, rue Goodfellow
 - 17.7 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 215, chemin Saint-François-Xavier, local 101
 - 17.8 Demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction - 22, rue Principale Sud
 - 17.9 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 36, boulevard Marie-Victorin
 - 17.10 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 10
 - 17.11 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 11
 - 17.12 Demande d'approbation d'une modification à un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale - 31, boulevard Georges-Gagné Sud
18. Affaires nouvelles
 19. Période d'intervention des membres du Conseil
 20. Période de questions - Personnes dans la salle
 21. Période de questions - Internauts
 22. Date de la prochaine séance ordinaire
 23. Levée de la séance

182-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

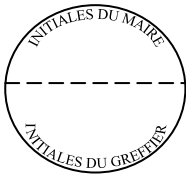
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

183-19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 JUIN 2019 ET DU 18 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et des séances extraordinaires du 11 juin 2019 et du 18 juin 2019 ont été remises à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et des séances extraordinaires du 11 juin 2019 et du 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-19

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE la conseillère municipale, M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, soit nommée mairesse suppléante à compter du 1^{er} août 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M^{me} la conseillère P. Lorraine St.James Lapalme soit également désignée comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

185-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de Règlement n° 901-26. Ce projet de règlement vise à ajouter certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres, à l'abattage des frênes, à ajouter une nouvelle grille des spécifications pour la zone P-319 et à apporter des corrections relatives aux renvois de la grille de la zone I-412.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

186-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 694 POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de Règlement n° 694 décrétant un emprunt de 68 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n^{os} 587-07, 610-10, 611-10, 614-11, 617-11, 618-11, 621-12, 622, 626, 627, 628, 629 et 630.

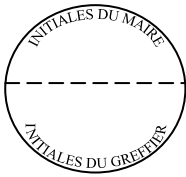
Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

187-19

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet du Règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à ajouter certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres, à l'abattage des frênes, à ajouter une nouvelle grille des spécifications pour la zone P-319 et à apporter des corrections relatives aux renvois de la grille de la zone I-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 691-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 691

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 691-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 691;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 691-1 modifiant le règlement n° 691 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 693 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 681-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 681

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 681-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 681;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement n° 681-1 modifiant le règlement n° 681 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 347 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 693 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 467 500 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE PARC AU PARC DU CENTENAIRE

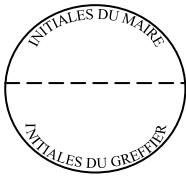
CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement d'emprunt n° 693 pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 693 décrétant un emprunt de 467 500 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au parc du Centenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

191-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à remplacer certaines grilles des spécifications pour corriger certains renvois au règlement et à corriger les normes aux grilles des zones AE-501, C-125, C-215, C-401, C-402, C-408, C-409, CO-316, H-106, H-110, H-113, H-131, H-203, H-205, H-206, H-214, H-301, H-302, H-303, H-304, H-305, H-306, H-309, H-311, H-313, H-315, H-317, H-320, H-321, H-322, H-323, I-405, I-415, I-418, I-421, I-423, I-424, I-425, I-426, M-107, M-121, M-122, M-126, M-128, M-129, M-201, M-209, M-216, P-204, P-213, P-307, P-318 et P-329.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-19

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL - MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN)

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir du financement en contrepartie d'un accès gratuit illimité aux activités régulières du musée ferroviaire canadien pour les citoyens de Delson et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Christian Ouellette, maire, et M. Antoine Banville, greffier, ou en leur absence ou incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole de partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

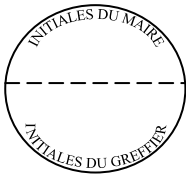
QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-057 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

193-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT - PRODUCTION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE STÈLES AVEC ÉCRANS DEL DOUBLE FACE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la production, la livraison et l'installation de stèles avec écrans DEL double face et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
Les Enseignes Perfection inc.	120 281,10 \$
Services d'enseignes Lumicom inc.	151 077,15 \$
Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc.	151 773,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour la production, la livraison et l'installation de deux stèles avec écrans DEL double face à Les Enseignes Perfection inc. d'une somme de 120 281,10 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-053 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-19

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Normand Lussier à titre de directeur du Service technique et travaux publics par intérim à compter du 20 juin 2019, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail à durée indéterminée et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Lussier.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-055 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

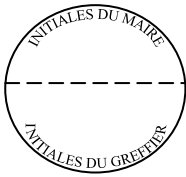
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-19

ATTRIBUTION DE CONTRAT - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, ANNÉES 2019-2024

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2019-2024 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
SGM Maintenance inc.	190 283,63 \$
Entreprise d'électricité Laurent Sorel inc.	192 353,18 \$
Installume inc.	228 340,35 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le moins-disant est SGM Maintenance inc. pour la somme de 190 283,63 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à SGM Maintenance inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2019-2024 d'une somme de 190 283,63 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-052 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-19

AJOUT AU CONTRAT ATTRIBUÉ À LES ENTREPRISES MR.J3C INC. POUR LA TONTE DE GAZON ET LE FAUCHAGE EN DIFFÉRENTS ENDROITS DANS LA VILLE, ANNÉES 2017-2021

CONSIDÉRANT que la Ville a attribué un contrat à Les entreprises MR.3JC pour la tonte de gazon et le fauchage en différents endroits dans la ville pour les années 2017-2021 lors de la séance ordinaire du 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'en 2018 la Ville a fait l'acquisition de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, a procédé à des travaux d'ajout de saillies sur la rue du Collège et à l'ajout d'un terre-plein à l'aréna pour délimiter la piste cyclable du stationnement;

CONSIDÉRANT que cette année, nous avons 3 emplacements à ajouter au contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un ajout au contrat déjà existant qui a été attribué à Les entreprises Mr.J3C inc. pour la tonte de gazon des saillies de la rue du Collège, du terre-plein de l'aréna et du terrain de l'église d'une somme de 1 860 \$, plus les taxes applicables, par année.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-051 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

197-19

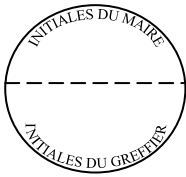
RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 19 JUIN 2019

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 20776 à 20937 inclusivement d'une somme de 484 387,30 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 21 509,89 \$ pour la période du 1^{er} au 19 juin 2019, pour un total de 505 897,19 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 20 juin 2019.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-054 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 30 MAI AU 19 JUIN 2019

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 30 mai au 19 juin 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 31 MAI AU 19 JUIN 2019

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 31 mai au 19 juin 2019.

DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 30 JUIN 2018 ET 2019

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 19 juin 2018 et 2019.

198-19

APPROPRIATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 40 750 \$ provenant des surplus non affecté pour financer des activités de loisirs.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-07-056 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 160, RUE DE L'HARMONIE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

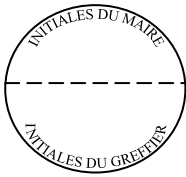
199-19

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 160, RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 160, rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte (résidentielle et commerciale) et vise à :

- Permettre l'absence d'aire d'isolement gazonnée continue autour du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement gazonnée ou plantée d'arbustes d'une largeur minimale de 1 mètre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre l'absence d'aire d'isolement gazonnée le long de la ligne de rue avant et avant fixe, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement gazonnée ou plantée d'arbustes d'une largeur minimale de 1 mètre;
- Permettre 130 cases de stationnement intérieures, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de 134 cases;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 33-19 adoptée le 16 avril 2019, est favorable à cette demande avec certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le 160, rue de l'Harmonie concernant un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte (résidentielle et commerciale), plans n^{os} 33-19-02 à 33-19-05, aux conditions suivantes:

- Revoir l'aménagement des arbres dans la marge avant fixe (boulevard Georges-Gagné Sud) pour intégrer, à leur base, un aménagement paysager au sol, tel que montré dans les rendus visuels du document de présentation;
- Choisir des espèces d'arbres différentes en marge avant fixe (boulevard Georges-Gagné Sud) dont les racines ne seront pas profondes et qui ne risqueront pas d'endommager les conduites souterraines à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 117, RUE BEAUVAIS

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

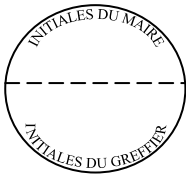
200-19

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 117, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 117, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures concerne l'agrandissement d'un bâtiment et vise à :

- Permettre la construction d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage en cour latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 autorise ces escaliers en cour arrière uniquement;
- Permettre l'implantation de l'agrandissement du bâtiment à une marge arrière de 3,55 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge arrière minimale de 10,0 mètres;
- Permettre que le total des marges latérales soit de 4,88 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un total des marges latérales minimal de 8,0 mètres;
- Permettre l'implantation existante du bâtiment à une marge latérale droite de 1,59 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge latérale minimale de 3,0 mètres;
- Permettre l'implantation de 7 cases de stationnement, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un nombre minimal de 12 cases de stationnement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 52-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à la majorité à cette demande avec certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le 117, rue Beauvais concernant un projet d'agrandissement d'un bâtiment telle que présentée, plans n^{os} 52-19-02 et 52-19-03, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du Service de prévention des incendies de la conformité du plan avant l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 90, RUE GOODFELLOW

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

201-19

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 90, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 90, rue Goodfellow;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures concerne l'agrandissement d'un bâtiment et vise à :

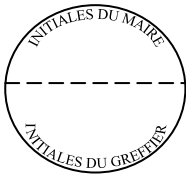
- Permettre l'entreposage extérieur en cour latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 autorise l'entreposage en cour arrière seulement;
- Permettre que l'aire d'entreposage en cour latérale droite ne soit pas entièrement clôturée, alors que le règlement de zonage n° 901 exige que toute aire d'entreposage extérieure soit entièrement ceinturée et dissimulée au moyen d'une clôture;
- Permettre un pourcentage de matériaux de classe A en façade du bâtiment de 58 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion minimale de 70 % de la façade principale pour les usages industriels;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 53-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable en partie à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures relatives à l'autorisation de l'entreposage extérieur en cour latérale droite et du pourcentage de matériaux de classe A en façade du bâtiment de 58 % et refuse la dérogation relative à l'absence de clôture autour de l'aire d'entreposage en cour latérale droite pour le 90, rue Goodfellow, plans n^{os} 53-19-02 à 53-19-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 31, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

202-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 31, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 31, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne la modification d'un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale et vise à :

- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 26 % sur la façade latérale gauche, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un pourcentage de maçonnerie minimal de 75 % sur cette façade;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 61-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 31, boulevard Georges-Gagné Sud concernant la modification d'un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale telle que présentée, plan n° 61-19-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

203-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL - 117, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel pour le 117, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose un agrandissement qui sera réalisé sur un étage avec mezzanine en cours arrière et latérale gauche;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 54-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

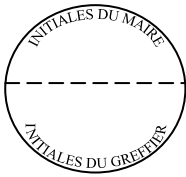
QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'agrandissement industriel pour le 117, rue Beauvais telle que présentée, plans n°s 54-19-02 à 54-19-09, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL - 90, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel pour le 90, rue Goodfellow;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose un agrandissement qui sera réalisé en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 55-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'agrandissement industriel pour le 90, rue Goodfellow telle que présentée, plans n^{os} 55-19-02 à 55-19-06, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 215, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, LOCAL 101

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 215, chemin Saint-François-Xavier, local 101;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose une enseigne attachée au bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 56-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 215, chemin Saint-François-Xavier, local 101, telle que présentée, plans n^{os} 56-19-02 et 56-19-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

206-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION - 22, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de modification d'un projet de construction pour le 22, rue Principale Sud;

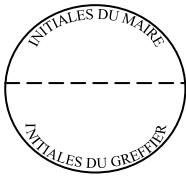
CONSIDÉRANT que la modification proposée est au niveau des matériaux d'un des côtés en saillie entourant l'entrée principale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 57-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction pour le 22, rue Principale Sud telle que présentée, plan n° 57-19-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

207-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 36, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 36, boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose une enseigne attachée au bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 58-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 36, boulevard Marie-Victorin telle que présentée, plans n^{os} 58-19-02 et 58-19-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

208-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 10

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 10;

CONSIDÉRANT que le projet propose l'installation d'une enseigne attachée en façade;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 60-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande avec certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 10, telle que présentée, plans n^{os} 60-19-03 et 60-19-05, conditionnellement à ce que le propriétaire confirme par écrit qu'un projet d'affichage d'ensemble sera déposé lors de la rénovation de la marquise et de la Plaza Delson et que l'affichage temporaire autorisé devra se conformer au projet d'ensemble qui fera l'objet, ultérieurement, d'une acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

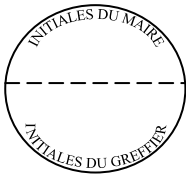
209-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 11

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 11;

CONSIDÉRANT que le projet propose l'installation d'une enseigne attachée en façade;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 59-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande avec certaines conditions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour le 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 11, telle que présentée, plan n° 59-19-02, conditionnellement à ce que le propriétaire confirme par écrit qu'un projet d'affichage d'ensemble sera déposé lors de la rénovation de la marquise et de la Plaza Delson et que l'affichage temporaire autorisé devra se conformer au projet d'ensemble qui fera l'objet, ultérieurement, d'une acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION COMMERCIALE - 31, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de modification d'un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale pour le 31, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent agrandir la mezzanine de l'axe 11 à l'axe 12 et un ajustement à l'enveloppe du bâtiment pour l'isolation des colonnes d'acier a été apporté agrandissant ainsi le pourtour du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la façade latérale gauche a été légèrement modifiée quant à la superficie de maçonnerie et que cette modification fait l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 62-19 adoptée le 18 juin 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'une modification à un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale pour le 31, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée, plan n° 62-19-03, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question. Aucune personne présente dans l'assistance.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

211-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Nadine Poissant, assistante-greffière